

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

mars 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mars 2018, au moins 474 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	6
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	7
<i>II.2. AUTRES FAITS RELEVES</i>	7
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDP : *Conseil des Patriotes*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

FNL : *Front National de Libération*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de mars 2018 est un condensé des données des bulletins hebdomadaires numéros 100, 101, 102, 103 et 104.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas d'enlèvement et disparition forcée, des cas d'arrestations et détentions arbitraires, des cas de VBG et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 13 personnes ont été tuées dont 6 cadavres retrouvés, 5 personnes enlevées puis portées disparues, 31 torturées, 86 arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

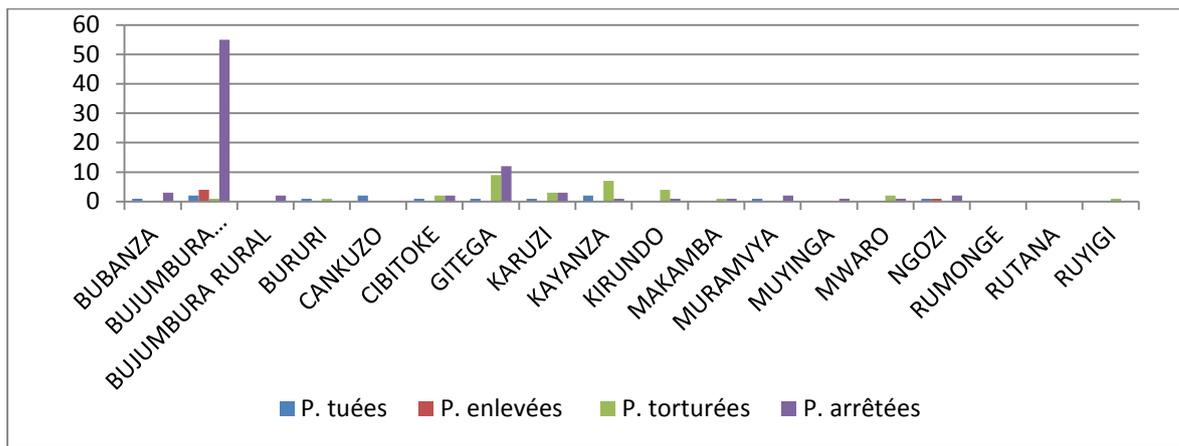
Les auteurs présumés de ces allégations des violations des droits humains sont des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Des actes d'intimidation, des entraînements paramilitaires et des contributions forcées ont été relevés dans ce rapport.

Les personnes les plus visées sont les opposants et les prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije, RANAC et CDP.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi au mois de mars 2018



Dans ce rapport du mois de mars 2018, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires. Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en provinces de Cankuzo, Kayanza et Bujumbura Mairie avec 2 cas chacune.

Sur un total de 31 cas de torture relevés au cours du mois de mars 2018, neuf ont été observés en province Gitega, 7 à Kayanza et 4 en province Kirundo. Les membres de la milice Imbonerakure ont été les auteurs présumés de ces violations.

La plupart des cas d'arrestations arbitraires sont observés en Marie de Bujumbura avec 55 cas sur les 86 cas relevés.

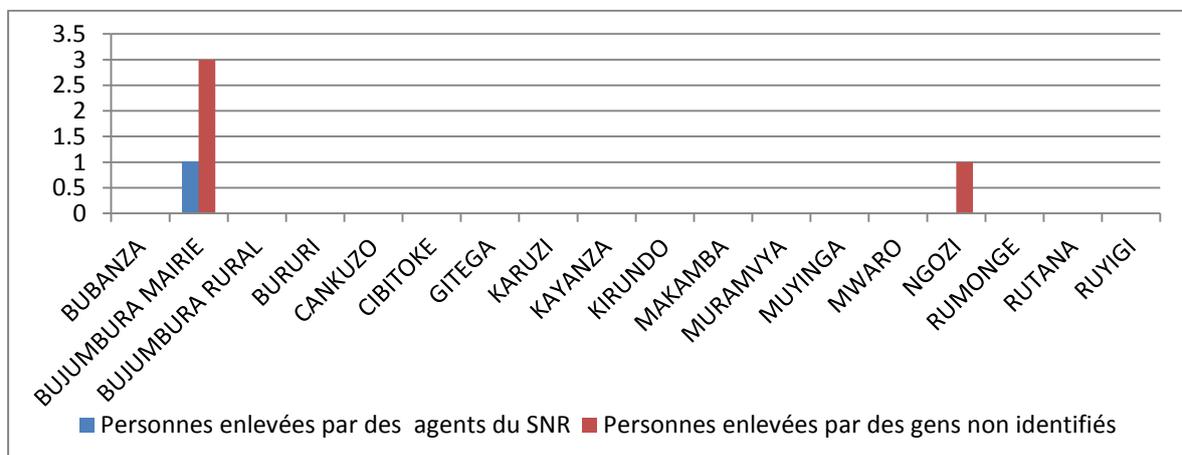
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

Dans ce rapport, des policiers ont été les présumés auteurs des cas d'assassinat notamment en Mairie de Bujumbura et en province Cankuzo avec un cas chacune.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES



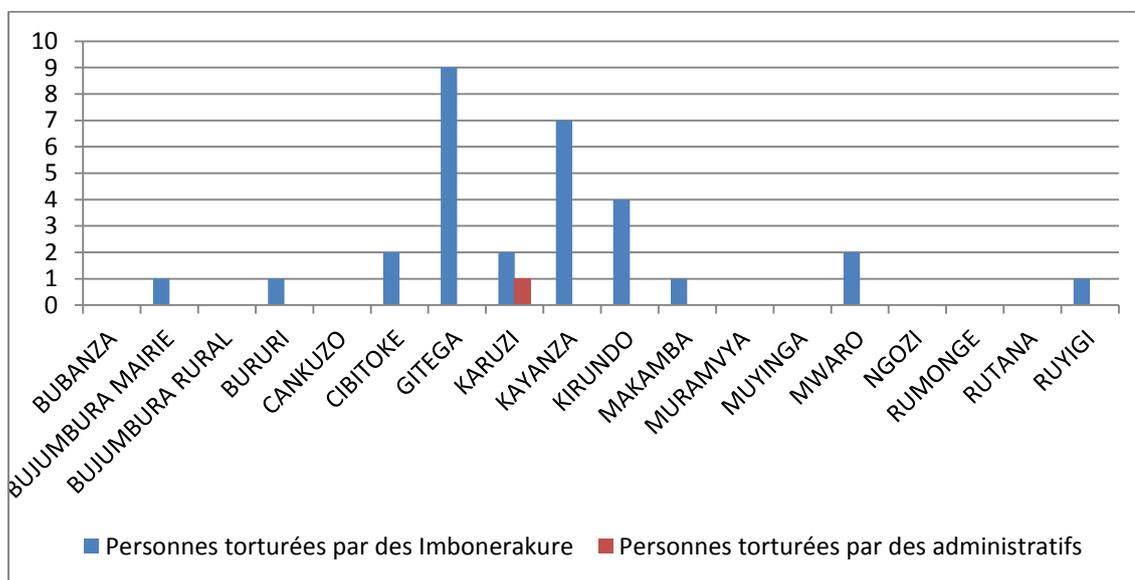
Au cours de ce mois de mars 2018, la Ligue Iteka a relevé 5 cas des personnes enlevées puis portées disparues. La plupart de ces cas de violations ont été relevés en Mairie de Bujumbura avec 4 cas, 3 commis par des gens non identifiés et une par des agents du SNR.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours de ce mois de mars 2018, trente-et-un cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. Les provinces de Gitega, Kayanza et Kirundo viennent en tête respectivement avec 9, 7 et 4 cas.

Les victimes les plus visées sont les membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa et des membres du CNDD-FDD, ces derniers étant accusés de défaillance à l'idéologie de leur partie. Les présumés auteurs sont les membres de la milice Imbonerakure, comme l'illustre le graphique suivant :

Fig II : Graphique des personnes torturées



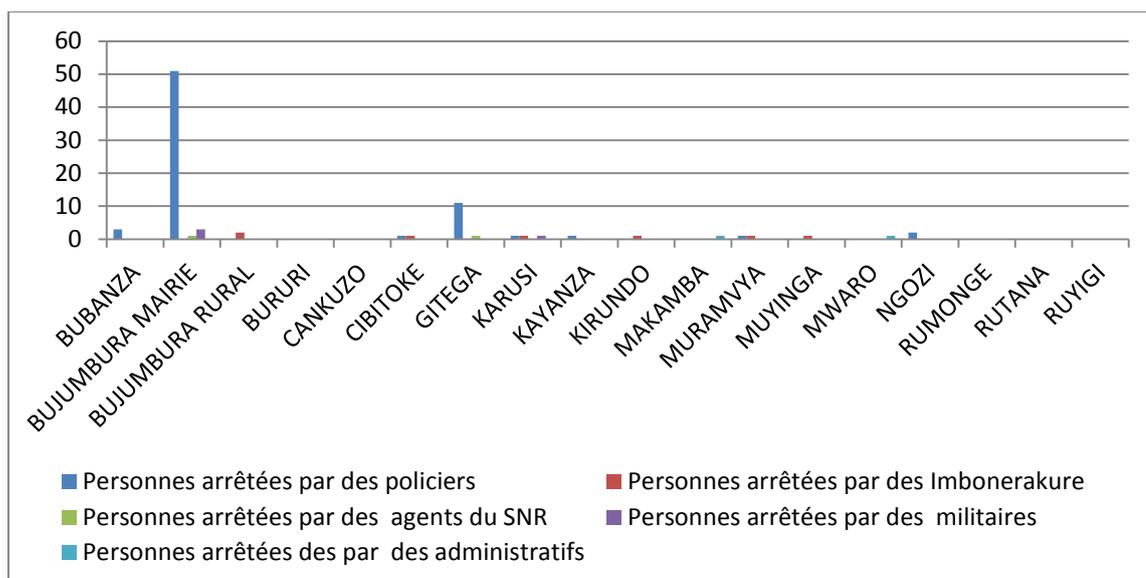
1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de mars 2018, la Ligue Iteka a enregistré 86 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Des éléments de la police, des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des militaires sont les auteurs de la plupart de ces arrestations.

La province de Bujumbura Mairie a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations avec 55 cas.

La Ligue Iteka a relevé que des personnes ont été arbitrairement arrêtées suite au contrôle des cahiers de ménages et des récépissés d'enrôlement au prochain référendum constitutionnel.

Fig III : Graphique des personnes arrêtées

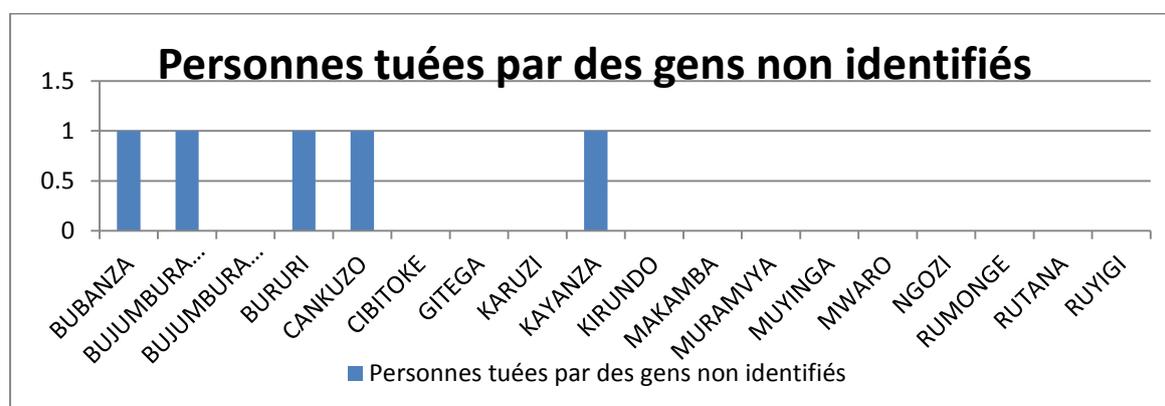


II. FAITS SECURITAIRES

Dans ce chapitre, des cas de personnes tuées par des gens non identifiés, des actes d'intimidation, des entraînements paramilitaires et d'autres faits relevés sont enregistrés.

II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Fig IV : Personnes tuées par des gens non identifiés



Au cours du mois de mars 2018, cinq cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés.

Les provinces frappées sont Bubanza, Bujumbura Mairie, Bururi, Cankuzo et Kayanza avec 1 cas chacune.

II.2. AUTRES FAITS RELEVES

Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure ont été observés en commune Bisoro, province Mwaro et en province Kirundo respectivement encadrés par des militaires en congé et des Imbonerakure. En province Bururi, des Imbonerakure contraignent des travailleurs domestiques à participer aux activités sportives.

Des actes d'intimidation liés à l'enrôlement au referendum constitutionnel, des contributions forcées pour les élections de 2020 ainsi que des travaux communautaires forcés ont été observés.

En province Kirundo, commune Ntega, une maladie non encore identifiée a emporté la vie de plus de 88 personnes depuis Janvier 2018 jusqu'au 25 mars 2018. Selon des sources sur place, elles souffrent d'une épidémie non encore identifiée. Les patients souffrent de céphalées et meurent après deux jours mais l'administration n'a rien déclaré.

Au cours de la période couverte par ce rapport, un cimetière clandestin a été identifié en province Muyinga. Découvert depuis janvier 2018, sur la colline Musenga, zone Cumba, ce cimetière est utilisé pendant la nuit et est gardé le jour par des Imbonerakure.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinats, d'enlèvements et disparitions forcées, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije ainsi que RANAC sont aussi signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des actes d'intimidations et des contributions forcées liés au référendum du changement de la constitution et des élections de 2020 ont été relevés dans ce rapport.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- D'user de ses pouvoirs pour ramener le gouvernement burundais à la table des négociations;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'PEAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De renforcer l'équipe de la médiation en vue de garantir un bon aboutissement du processus des négociations.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Références:

Bulletin hebdomadaire No 100:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/03/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-100.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 101:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/03/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-101.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 102:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/03/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-102.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 103:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/03/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-103.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 104

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/03/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-104.pdf>